



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine
04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Membre de



Réf. :

PROJET ASSOCIATIF DE L'ASSOCIATION PORTE DE L'ISÈRE ENVIRONNEMENT

VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Auteur	Commentaire
A	27/02/20	B. HER	Version initiale.



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine
04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Réf. :

Table des matières

- I. Objet de l'association.....4
 - I.1. Rappel des statuts.....4
 - I.2. Finalité.....4
 - I.3. Contexte et démarche.....4
 - I.4. Enjeux.....5
- II. Structure.....7
 - II.1. Une organisation en plusieurs pôles.....7
 - II.2. Spécificités de l'association.....7
 - II.3. Rôle des salariés.....8
 - II.4. Activités.....8
- III. Relations externes.....9
 - III.1. Affiliations.....9
 - III.2. Collaborations.....9



PRÉAMBULE

Le présent document constitue le projet associatif de l'Association Porte de l'Isère Environnement (APIE). À ce titre il constitue une partie du corpus documentaire définissant l'identité de l'association, en explicitant les objectifs de l'association, les moyens qu'elle se donne pour y parvenir et en précisant son organisation. Il est ainsi complémentaire des statuts. Ce projet associatif constitue une référence importante, tant dans la présentation de l'association que dans son exercice quotidien et les arbitrages décisionnels qui l'accompagnent.

Il a vocation à être révisé de façon pluriannuelle. Il peut être complété par un plan d'action détaillant les principaux sujets que l'association se propose de traiter à court et moyen terme. Ce plan d'action a vocation à être révisé annuellement.

Le présent projet associatif explicite en premier lieu l'horizon que vise l'association, après un rappel des statuts. Cet horizon est ensuite décliné en plusieurs enjeux. Dans un second temps, l'organisation de l'association est abordée. Les différents pôles sont décrits, et le rôle de chacun se trouve explicité. Les liens avec d'autres associations sont enfin abordés.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 27/02/20



Réf. :

I. OBJET DE L'ASSOCIATION

I.1. RAPPEL DES STATUTS

L'objet statutaire de l'APIE est la protection de l'environnement au sens large, les statuts citent notamment : la biodiversité, le développement durable, l'aménagement du territoire, les transports, l'énergie, les déchets, l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté.

Le territoire de l'APIE, tel que défini par les statuts est « *défini de façon large, centré sur la moyenne vallée de la Bourbre de Saint André le Gaz / la Tour du Pin à la Verpillière / Grenay, mais intégrant les espaces et communes autour qui peuvent se considérer comme concernés par ce bassin de vie.* »

Rappelons également que l'APIE est à but non lucratif.

I.2. FINALITÉ

Dans le cadre des objectifs fixés par les statuts, l'association a la finalité suivante :

Que nous puissions vivre en équilibre avec notre environnement naturel dans une société harmonieuse.

Finalité qui revêt un caractère d'intérêt général.

I.3. CONTEXTE ET DÉMARCHE

Aujourd'hui et depuis quelques années, le discours médiatique dominant pousse à la dissonance cognitive, entre annonces récurrentes de fin du monde et nécessités de continuer à « faire de la croissance ».

Au quotidien, notre environnement continue de subir les attaques de ce développement économique. Celui-ci demeure largement linéaire et se traduit par toujours plus de consommation, en ressources naturelles comme en espaces, et toujours plus de déchets et pollutions.

Nous sommes convaincus que la société actuelle ne pourra que difficilement continuer ainsi. Un changement radical est indispensable, et le plus tôt sera le mieux. Or la société est avant tout constituée de ses citoyens : un changement de société passe nécessairement par la volonté de ceux-ci. Le changement n'est pas une fin en soi : nos concitoyens ne changeront pas sans savoir vers quoi ni pourquoi. Emporter leur adhésion suppose de leur donner à voir un autre modèle, de construire un autre imaginaire que le consumérisme ambiant. Développer cet imaginaire et élargir les perspectives de nos concitoyens nous paraît de ce fait primordial.

L'APIE seule ne saurait suffire à impulser et accompagner ce changement de société. Elle peut néanmoins y contribuer. Deux registres d'actions peuvent être distingués pour éclairer les activités de l'APIE : un registre de court terme et un second de long terme.

À court terme, nous cherchons à préserver ce qui peut l'être à ce jour. Les espaces naturels, aujourd'hui menacés, résultent d'une construction qui se chiffre en dizaines voire centaines d'années. Perdre un espace naturel est ainsi définitif, pour une échelle de temps de quelques dizaines d'années au moins. Nous cherchons également à anticiper le futur, en influençant les décisions d'aujourd'hui qui seront structurantes pour le futur (projets d'infrastructures, mobilités,



urbanisation,...).

À long terme, notre action vise à ouvrir l'esprit de nos citoyens aux alternatives, afin de rendre imaginable une autre société. Ceci implique notamment de montrer que ces alternatives existent (exemplarité), d'accompagner nos concitoyens vers ces alternatives et de rendre celles-ci accessibles. Le format associatif et l'entraide qu'on y retrouve constituent par ailleurs l'une de ces alternatives.

Toute action de l'association sera nécessairement empreinte de ce contexte et cette démarche. Il sera néanmoins indispensable de composer avec la réalité actuelle, avec ses contraintes économiques et sociétales. Comment trouver le juste équilibre entre être moteur du changement, mais rester accessible pour être crédible ? Le curseur sera adapté à l'évolution de la société.

I.4. ENJEUX

Eu égard à l'ancrage territorial de l'association sur le Nord-Isère, la finalité décrite précédemment se décline en plusieurs problématiques plus spécifiques, détaillées ci-après. De ces problématiques découlent les actions inscrites dans le plan éponyme.

MOBILITÉ, NOTAMMENT LIÉE À LA VALLÉE URBAINE

La Nord-Isère se caractérise par un relief formant une légère vallée, au fond de laquelle se concentrent l'urbanisation et les déplacements vers les métropoles lyonnaise et grenobloise. La mobilité, tant dans cette vallée urbaine que dans ses alentours, constitue un enjeu. Sont notamment compris dans cet enjeu le sujet du transfert modal des transports (marchandises, déplacements) de la route vers des modes alternatifs, celui de l'amélioration du ferroviaire ou encore celui du développement des aménagements et itinéraires cyclables. Les connexions entre la vallée urbaine et les plateaux voisins, et en particulier des voies sécurisées pour les modes doux dont l'électrification stimule l'utilisation y compris en zones vallonnées, sont également un sujet.

FONCIER

L'usage des sols est une problématique nationale, avec notamment une artificialisation galopante. Sur la zone du Nord-Isère, elle est d'autant plus prégnante que la pression démographique est plus importante (croissance de population supérieure à la moyenne française) et que se multiplient les projets d'aménagements (logistique, zones commerciales,...) pour partie stimulés par les métropoles voisines dont l'espace propre est saturé. La logique sociétale actuelle est extensive, cherchant à urbaniser et à aménager des zones encore vierges. Il convient de basculer vers une logique économe, en valorisant le foncier déjà urbanisé et aménagé afin de contenir les activités humaines (habitations, industries, commerces,...) dans l'enveloppe urbaine existante.

GESTION DE L'EAU

La préservation des zones humides, menacées par l'urbanisation et dégradées par l'artificialisation est un enjeu prioritaire pour notre territoire : pour leurs fonctions hydrauliques (stockage de crues, rétention d'eau et résilience à la sécheresse, épuration naturelle notamment) et pour la biodiversité. La protection des cours d'eau et des nappes contre les fortes pressions de pollution agricole, industrielle et urbaine est critique. La gestion des ressources en eau, et la prévention des ruissellements sur les collines vont devenir plus importantes avec le changement climatique.



BIODIVERSITÉ

La diversité de notre environnement naturel se trouve depuis quelques décennies soumise à des agressions sans précédent dues à la société humaine, telles que l'usage massif de pesticides, la rupture des continuités spatiales des écosystèmes ou encore la destruction pure et simple des espaces naturels. Outre la question morale que pose cette agression sur la place de l'homme au sein de la nature et son droit à disposer ainsi du reste du vivant, l'appauvrissement de la biodiversité pose des risques¹ en réduisant la résilience de nos écosystèmes. Sur le Nord-Isère, cet enjeu de biodiversité est exacerbé par sa concurrence avec les problématiques d'aménagement allant de pair avec la croissance tant démographique qu'économique. Il s'agit donc notamment de préserver les corridors biologiques, ainsi que les zones humides, les pelouses sèches et les forêts naturelles (vieux arbres et bois mort), lesquelles sont des réservoirs de biodiversité. La biodiversité en ville est également un sujet.

AGRICULTURE

L'agriculture constitue un enjeu tant par son intime intrication avec l'environnement naturel (eau, pesticides, nichages en plein champ, rôle des haies, érosion des sols dû au ruissellement,...) que par ses impacts sanitaires (persistance des produits agrochimiques dans l'alimentation) et économiques (modèles de filières concentrées ou au contraire distribuées et rayonnant sur le territoire proche, contribuant à la résilience du tissu économique local) sur le reste de la société. La promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement (notamment de l'agriculture biologique) et d'échelle locale constitue ainsi un enjeu d'importance pour l'association.

DÉCHETS

Une quantité très importante de déchets est produite par notre société, dont l'économie demeure encore largement linéaire. Outre la problématique de consommation de ressources et d'énergie (liée à la surconsommation imprégnant notre société) dont témoignent ces déchets, leur devenir pose question. Les dépôts sauvages portent préjudice à notre environnement naturel. Leur traitement demeure à ce jour largement imparfait : l'incinération pollue l'air et produit d'autres déchets plus concentrés polémique (mâchefers), et l'export ou l'enfouissement ne font que rejeter le problème hors de notre vue. Sur le Nord-Isère cette problématique est d'autant plus prégnante qu'on y observe un déficit de tri, recyclage et réduction des déchets par rapport à la moyenne française ; déficit pour partie dû au choix de l'incinération qui suppose un volume plancher de déchets pour être viable économiquement.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique actuellement à l'œuvre promet plusieurs bouleversements. Au niveau de la biodiversité d'abord : modifications des écosystèmes (températures, stress hydrique,...), extinction d'espèces ou arrivée de nouvelles espèces au niveau local,... Côté sociétal ensuite, cela signifie des adaptations : modes de vie, urbanisation (effet d'ilôts de chaleur à limiter), équipements immobiliers (chauffage, climatisation, isolation),... Pour exemple, le territoire du Nord-Isère est historiquement non climatisé, mais s'équipe actuellement progressivement au fil des étés qui affirment un climat de plus en plus continental et stressant thermiquement la population.

¹ Une seule espèce étant bien plus susceptible d'être décimée par un virus ou un parasite qu'une multiplicité d'espèces, par exemple.



II. STRUCTURE

II.1. UNE ORGANISATION EN PLUSIEURS PÔLES

L'APIE s'organise en « pôles » correspondant aux enjeux traités (cf I.4). Pour des raisons pratiques ces pôles ont un fonctionnement quotidien assez indépendant. Ils participent néanmoins tous à l'action de l'association et à l'atteinte de ses objectifs.

Rassembler ces pôles dans une seule et même association permet de mutualiser de nombreuses ressources et d'avoir ainsi une action plus efficace. Ainsi des finances : l'importance accordée par les financeurs aux différentes activités de l'association est variable et peut différer de l'importance qui leur est accordée par l'association. Les activités les plus valorisées financièrement permettent alors, dans une certaine mesure, de compenser le déficit des autres. De façon analogue, toutes les activités ne se valent pas pour intéresser et intégrer de nouveaux adhérents ou de nouveaux bénévoles. Ces derniers sont néanmoins susceptibles d'œuvrer pour les autres pôles également, soit au travers de tâches transverses (administration ou communication par exemple) soit en découvrant à travers l'association ses autres domaines d'activités (le pôle initial constituant alors une porte d'entrée). L'image de l'association, la visibilité et le poids auprès des élus et collectivités, les moyens humains (y compris bénévoles), ou encore les expertises développées font également partie de ces ressources communes auxquelles tous les pôles contribuent.

Dans les faits, deux pôles constituent aujourd'hui l'essentiel de l'activité de l'association, à savoir ceux portant sur les enjeux de biodiversité d'une part (actions de protection, diagnostics, études, sensibilisations,...) et de mobilité d'autre part (atelier « Osez l'Vélo », schémas directeur vélo,...).

II.2. SPÉCIFICITÉS DE L'ASSOCIATION

L'action de l'association se distingue par deux spécificités, outre son caractère d'intérêt général.

D'abord, son action est **militante et politique**². L'APIE se veut être l'organisation de représentation et de défense de la nature et de l'environnement sur notre territoire.

En second lieu, son action **implique des bénévoles**³. Cette implication confère à l'action de l'APIE sa légitimité. Elle permet également de pérenniser le versant militant, ainsi que de lier salariés et adhérents. Enfin, elle amène à développer les compétences des bénévoles, faisant ainsi de l'action associative un vecteur de formation.

Cette implication bénévole intéresse non seulement les adhérents de l'APIE, mais aussi potentiellement un public plus large⁴. Cette ouverture vise tant à recruter de futurs adhérents et de futurs militants, qu'à répondre à l'ambition portée par notre finalité qui intéresse la société dans son ensemble.

L'action bénévole permet également de bénéficier d'un spectre assez large de compétences ainsi

2 Entendu au sens large, à savoir visant à changer la société. Rappelons que l'APIE est statutairement et volontairement indépendant de tout parti politique. L'adjectif politique n'a donc ici aucune signification électorale.

3 Distinguons ici adhérent et bénévole : un adhérent soutient (passivement) l'action de l'APIE, tandis qu'un bénévole participe activement à la vie de l'association.

4 Pour illustration, le dispositif des Sentinelles de la nature (<https://sentinellesdelanature.fr/>), auquel contribue l'APIE en tant qu'association référente pour les alertes sur son territoire, bénéficie de l'activité bénévole de personnes non adhérentes à l'association.



que de présence géographique et sur le terrain.

Les bénévoles constituent l'une des deux ressources humaines de l'association. La seconde est constituée par les salariés (cf II.3). L'action bénévole contribue aux contrats et conventions rémunérées. Les bénévoles ne peuvent ni ne doivent faire le même travail que les salariés, mais participent avec ces derniers aux dossiers traités par l'association, notamment sur sollicitation des salariés (par exemple pour des besoins de prospection naturaliste).

II.3. RÔLE DES SALARIÉS

L'association emploie plusieurs salariés, en premier lieu afin de bénéficier de compétences professionnelles et d'une continuité d'action que ne peuvent pas assurer seuls les bénévoles.

Le présent projet associatif reconnaît le rôle nécessaire, et difficile, des salariés d'assurer, avec l'appui du Bureau et la contribution bénévole, l'équilibre financier de l'APIE par la réalisation des projets et contrats financés.

Les salariés ont également vocation à participer à l'action militante et politique de l'APIE. Si la représentation de l'APIE est en premier lieu assurée par son Bureau ou autres porte-paroles désignés parmi ses adhérents, il n'en reste pas moins que les salariés sont souvent en position de réaliser également cette représentation. En effet, les réunions et rencontres avec élus, services techniques ou entreprises ont souvent lieu en journée, durant laquelle les bénévoles actifs professionnellement sont peu disponibles. La coordination de projets et de travaux financés les mettent régulièrement en première ligne auprès des décideurs. Enfin leurs compétences et connaissance du territoire leur donnent également de précieux éléments d'appréciation. Il est ainsi souhaitable, pour des raisons d'efficacité, que les salariés contribuent à l'action politique et militante de l'association, suivant les lignes fixées par les instances décisionnaires de l'association (AG, CA, Bureau).

Compte-tenu de leur mission, les salariés ont aussi vocation à participer à la connaissance du terrain (prospection naturaliste, repérage d'itinéraires cyclables,..) et à l'élaboration des propositions de l'APIE.

Enfin, et dans la mesure du possible, l'animation et la motivation des bénévoles et futurs bénévoles par les salariés sont souhaitables. Cela comprend les actions de communications, telle que le bulletin mensuel « Paroles de Pie » et les interventions dans les médias.

Il convient de rappeler que ces missions ne sont pas du seul ressort des salariés : l'action bénévole demeure indispensable, notamment pour conserver une charge de travail acceptable pour les salariés.

II.4. ACTIVITÉS

Les statuts de l'association précisent qu'elle peut réaliser, entre autres, des études, des actions de sensibilisation, ou de gestion des espaces naturels. Ces actions n'ont pas pour objectif de concurrencer ni des structures professionnelles et entreprises (bureaux d'études, organismes de formation,...) ni les collectivités, mais à développer une action spécifique découlant à la fois de la finalité poursuivie par l'APIE et de sa structure impliquant des bénévoles.

Cette finalité, ainsi que les spécificités de l'association (cf II.2), sont les premiers critères de sélection des actions et projets (cf plan d'action) et de définition du contenu des conventions et contrats de l'APIE. Ces actions, projets, convention et contrats doivent bien sûr par ailleurs tenir compte des contraintes de l'association : équilibre budgétaire, moyens (salariés, bénévoles) potentiellement mobilisables,...



III. RELATIONS EXTERNES

III.1. AFFILIATIONS

L'association est affiliée à FNE-AURA (anciennement Frapna ; antenne régionale de l'association FNE), à AF3V ainsi qu'à la FUB. L'affiliation à FNE-AURA est conditionnée à la poursuite d'objectifs liés à la nature et d'intérêt général, tandis que la FUB ne reçoit parmi ses adhérents que des associations œuvrant pour la promotion du vélo : ces affiliations témoignent ainsi directement des objectifs poursuivis par l'APIE.

En tant que membre de ces associations, l'APIE a vocation à se joindre à leurs actions et projets.



Logo FNE-AURA



Logo FUB



Logo AF3V
(CC BY-SA 4.0,

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=67373075>)

III.2. COLLABORATIONS

L'APIE ne saurait traiter de façon exhaustive et parfaite l'ensemble des enjeux qu'elle envisage. Plutôt que de chercher à être omniprésente, elle travaille avec d'autres associations sur des thèmes où elles sont engagées ; à titre d'exemple et de façon non exhaustive :

- ADUT sur le ferroviaire
- UFC-Que Choisir sur l'eau et la santé
- Mouvement des Coquelicots sur l'usage des pesticides
- Terre de lien sur le foncier et l'agriculture
- l'AGEDEN pour les performances thermiques de l'habitat
- associations Zéro Déchets sur les déchets.

L'association travaille également de concert avec les autres acteurs locaux œuvrant sur les mêmes thématiques sur le territoire (association de Sauvegarde du Patrimoine (Saint-Quentin-



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine
04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Fallavier), Hien Nature, Autour, SNEH,...) ainsi que sur les territoires limitrophes (Lo Parvi, Pic Vert, Nature Vivante (Gère Vivante), Cora Rhône).

Réf. :